



DIVISION DE PARIS

N/Réf. : CODEP-PRS- 2010-098273

Affaire suivie par :

Tél :**Fax :****Mel :****Monsieur****Bureau Veritas – agence IdF-Est****Service de radioprotection**

Immeuble Le Patio

38, avenue Lingefeld

77200 TORCY

Objet : **Contrôle de supervision inopiné** réalisé dans le cadre de l'agrément qui vous a été délivré comme organisme chargé des contrôles en radioprotection.

Numéro d'inspection : INSNP-PRS-2010-0979

Date : 25 novembre 2010

- Réf. :**
1. Arrêté interministériel du 9 janvier 2004 définissant les modalités d'agrément des organismes chargés des contrôles en radioprotection en application de l'article R.1333-97 du code de la santé publique.
 2. Arrêté interministériel du 21 mai 2010 portant homologation de la décision n° 2010-DC-0175 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 février 2010 précisant les modalités techniques et les périodicités des contrôles prévus aux articles R.4452-12 et R. 4452-13 du code du travail ainsi qu'aux articles R. 1333-7 et R. 1333-95 d code de la santé publique.
 3. Décision DEP-DEU-0011-2009 renouvelant votre agrément jusqu'au 2 janvier 2012.

Monsieur,

L'Autorité de Sûreté Nucléaire, en charge du contrôle de la radioprotection en France, est représentée à l'échelon local en Ile-de-France par la Division de Paris.

Dans le cadre de ses attributions, la Division de Paris a procédé au contrôle de supervision inopiné visé en objet afin de vérifier la mise en œuvre des dispositions définies par votre entité au regard des textes visés en référence pour la réalisation des contrôles techniques externes de radioprotection.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de ce contrôle ainsi que les principales demandes qui en résultent.

Synthèse de la visite de contrôle

Cette supervision avait pour but de vérifier la mise en œuvre des dispositions définies par votre société au regard des textes visés en référence pour la réalisation des contrôles techniques externes de radioprotection.

Cette supervision a permis à l'inspecteur de vérifier le contenu de la prestation du contrôleur, depuis la phase d'introduction des contrôles jusqu'à la restitution des constats faite à la praticienne responsable du suivi des contrôles au sein de l'entité juridique.

Il a été constaté la mise à jour du support informatique OPALE ainsi que celle de la trame de rapport de contrôle.

La prestation du contrôleur a été jugée globalement satisfaisante. Le contrôle cité en objet ne fait pas l'objet de remarques particulières.

A - Actions correctives

Sans objet

B - Demandes de compléments d'information :

Sans objet

Je vous remercie de m'adresser, sous un délai qui n'excédera pas **deux mois**, une copie du rapport établi suite au contrôle externe supervisé.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

SIGNEE PAR : M. LELIEVRE